

Section syndicale Groupe 3F



NAO deuxième réunion

Le 18 Décembre 2018 en réponse aux revendications des organisations syndicales présentées le 04 décembre 2018, la direction nous a fait sa première proposition :

- Une augmentation hors classification et tenir compte des schémas suivants :
 - ✓ Salarié(e)s dont le salaire brut/annuel est inférieur à 25000€ : 1% Général. (Pour information, 1% d'augmentation sur un salaire de 25000€ représente **17€ brut par mois**)
 - ✓ Salarié(e)s dont le salaire brut/annuel se situe entre 25000€ à 45000€ : 0,4% Général et 0,6% Individuel. (Pour information, 0,4% d'augmentation sur un salaire de 26000€ représente **7€ brut par mois**)
 - ✓ Salarié(e)s dont le salaire est supérieur à 45000€ : Plus 1% Individuel.
- Suite à l'allocation de Mr Macon, la direction souhaite attendre les dispositions de la loi pour répondre à la demande de prime de 500€.
- Sur l'harmonisation de la périodicité de rémunération en 14 mois pour la catégorie personnel des administratifs d'IRA qui permettrait de s'aligner aux grilles salariales actuelles du groupe 3F, la possibilité d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales sur la filiale d'IRA.
- Prime d'astreinte pour les cadres actuellement de 112€ qui passerait à 115€ dès signature de l'accord, avec une rétroactivité au 01 Janvier 2019.
- Revoir la classification des GP sur leur échelon avec une date butoir au premier trimestre 2019.

Pour rappel : d'après le résultat du baromètre social sur la rémunération, plus de 60% des salariés estiment que leur rémunération ne leurs convient pas.



Tous les refus de la direction

- Pas de talon à 62,50€ pour les salariés(e)s dont l'augmentation viendrait à être inférieure au dit talon.
- Pas d'enveloppe de 0.6% pour le rajustement des salaires des collaborateurs qui n'ont pas été augmentés ces cinq dernières années.
- Pas de revalorisation des primes énergies.



Hassane EL HOSSI
Délégué central
Section syndicale Seci-Unsa
Groupe 3F
Tel : 06 64 04 03 42

E-mail : hassane.el-hossi@groupe3f.fr



Pascal BENMATI
Délégué central
Section syndicale Seci-Unsa
Groupe 3F
Tel : 06 65 98 42 38

E-mail : pascal.benmati@groupe3f.fr



Section syndicale Groupe 3F



- Les primes sur les transports :
 - Pour les indemnités kilométriques, la direction suit l'augmentation de l'URSAF qui serait de 0,3% pour les véhicules de 1 à 4 chevaux et 0,5% pour les véhicules de 5 chevaux et plus.
 - Concernant la prise en charge des frais kilométriques dom/travail, la direction ne souhaite pas donner suite.
 - Pour les frais kilométriques pour les vélos, la direction ne souhaite pas donner suite, dû à une vision trop opaque sur la pertinence et le nombre d'utilisateur de vélos.
 - L'aide financière sur l'acquisition d'un véhicule électrique n'a pas été considérée comme être la tâche de l'entreprise.
- La part mutuelle pour l'année 2019 ne subissant pas de hausse, la direction reste sur la prise en charge actuelle et ne souhaite pas accroître sa participation.
- La demande pour que le ticket restaurant actuellement à 8,60€ passé à 9,00€ n'a pas été retenue par la direction.
- Pas de prise en charge intégrale sur la franchise automobile (400€) lors d'un accident sur une mission car la direction souhaite qu'elle soit vue comme une situation individuelle par la direction locale.
- Les remplacements mutuels des gardiens restent tels qu'ils sont...
- Quant aux administratifs, il n'est pas prévu qu'ils disposent d'une prime mais un choix a été pris sur la possibilité d'heures supplémentaires décidées et validées par le responsables N+1, avec un nombre d'heures et une mission définie.
- La prime de déménagement qui est actuellement de 995€ plus 50€ par enfant ne sera pas revalorisée.

En conclusion,

Avec cette deuxième réunion de NAO, la direction démontre clairement un manque de considération pour celles et ceux qui font l'entreprise. La seule concession faite est s l'augmentation de la prime d'astreinte. Il est clair que, pour les représentants SECI-UNSA, cette mince révision ne peut être suffisante. D'ici quelques jours, de nouvelles doléances du SECI-UNSA seront présentées à la direction du Groupe 3F afin qu'elle revoie avec sérieux et dans le respect des salarié(e)s des propositions plus en phase avec nos prétentions.



La baisse du pouvoir d'achat des salariés du groupe 3F depuis 2015 n'a cessé de se dégrader.



Hassane EL HOSSI
Délégué central
Section syndicale Seci-Unsa
Groupe 3F
Tel : 06 64 04 03 42

E-mail : hassane.el-hossi@groupe3f.fr



Pascal BENMATI
Délégué central
Section syndicale Seci-Unsa
Groupe 3F
Tel : 06 65 98 42 38

E-mail : pascal.benmati@groupe3f.fr

